



Comité Technique de Réseau De l'armée de l'Air et de l'Espace Compte-rendu

22 septembre 2020

Le nouveau directeur des ressources humaines de l'Armée de l'air a présidé le Comité Technique de Réseau Air qui s'est déroulé en présentiel pour la majorité des organisations syndicales et notamment l'UNSA Défense.

L'UNSA Défense était représentée par : Emmanuel AURAY et Vital TRUCO

ORDRE DU JOUR

- 1- Verticalisation du MCO des matériels d'environnement par la DMAé et l'avenir du DA 204 de Mérignac - Beauséjour,
- 2- Positionnement du personnel civil au sein des BMR
- 3- Questions diverses (Prime COVID, ...)

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Nous sommes réunis ce mardi 22 septembre pour un bien étrange Comité Technique.

Etrange à plusieurs titres, en effet, ce CTR Air se déroule en semi présentiel et non en audio conférence comme cela avait été retenu par le prédécesseur de Monsieur le DRHAA, étrange également par son déroulement sans pose méridienne.

L'UNSA Défense a choisi de participer en présentiel à ce CTR Air mais l'UNSA Défense remercie par avance l'administration de bien vouloir lever la séance quelques minutes lors de la pose méridienne afin qu'un remplacement de masque puisse être réalisé en toute sécurité sanitaire.

Ce rappel du contexte de ce CTR Air lié à la pandémie du COVID n'est malheureusement que le reflet des difficultés rencontrées par les agents sur les emprises Air. En effet, l'UNSA Défense ne peut se satisfaire de la distribution au compte – goutte jour après jour des masques aux agents. Nous même, élus CTR, avons rencontré des difficultés pour être dotés de masque dans le cadre de notre mission.





De plus, l'UNSA Défense ne peut se satisfaire d'une mise en œuvre encore beaucoup trop partielle du télétravail durant cette période COVID. Jour après jour depuis ce retour de congé estival, la pandémie s'aggrave. Quelles mesures compte prendre l'Armée de l'Air pour assurer la sécurité sanitaire de ses agents ?

Dès le printemps dernier, lors de « la première vague COVID-19 », de nombreux agents civils en poste sur les emprises de l'Armée de l'Air se sont mobilisés pour permettre la continuité d'activité. C'est avec surprise que l'UNSA Défense constate que seulement 21 primes exceptionnelles COVID-19 ont été versées à des personnels Armée de l'Air. L'UNSA Défense demande à connaître le ratio militaires / civils de cette attribution. De plus quels étaient les critères d'attribution de cette prime exceptionnelle ? De nombreux agents de la prévention ont eu leur plan de charge alourdi par la définition et la mise en œuvre de mesures permettant la continuité d'activité mais sans reconnaissance de l'Institution.

L'ordre du jour de ce CTR prévoit en troisième sujet le positionnement des personnels civils au sein des BMR. L'UNSA Défense insiste sur la nécessaire reconnaissance des compétences des chargés de prévention des risques professionnels exerçant au sein des emprises Air. Ces derniers sont très clairement légitimes pour occuper la fonction de Chef des Bureaux Maitrise des Risques, bien plus qu'un Commandant en Second d'une emprise Air non spécialiste dans le domaine.

Dans un autre domaine, l'UNSA Défense réitère sa demande de clarification sur l'avenir du DA 204 suite à la poursuite des démarches de la DMAé pour l'externalisation du MCO des matériels d'environnement.

Merci de votre attention.

Reprise de l'ordre du jour :

1- Présentation du projet de la verticalisation du MCO des matériels d'environnement par la DMAé et l'avenir du DA 204

La présentation a été réalisée par monsieur le Colonel du bureau appui de l'EMAAE, l'accent a été mis sur le mot verticalisation consistant pour l'administration à contractualiser avec des partenaires privés assurant le MCO des matériels d'environnement. L'UNSA Défense n'a pas été convaincue par cette présentation qui semble en réalité plus s'apparenter à une externalisation.

Néanmoins, l'EMAAE a précisé que le DA 204 aurait toujours un rôle à jouer dans ce MCO des matériels d'environnement mais le périmètre n'a pas été communiqué.

L'UNSA Défense reste vigilante quant à la mise en œuvre de cette verticalisation, la DA 204 a démontré ses nombreuses compétences notamment durant le confinement contrairement aux industriels qui étaient aux abonnés absents durant ce même confinement. L'Armée de l'Air et de l'Espace est – elle prête à sacrifier la réactivité de la MCO au profit d'une gestion contractuelle de cette MCO ?





2- Positionnement du personnel civil au sein des BMR

L'intervenant sur ce sujet était monsieur le Colonel officier sûreté, il ressort de son intervention que le chargé de prévention est le chef de la Division Prévention Environnement Incendie et à ce titre le poste est classé RIFSEEP groupe 2 avec 15 points de NBI. Néanmoins l'Administration ne semble pas avoir la volonté d'aller plus loin et de nommer ce sachant spécialiste de la maîtrise des risques, Chef BMR.

La DRHAA a avoué sur l'insistance des représentants UNSA Défense ne pas avoir la couverture budgétaire pour civilianiser ce poste de chef Bureau Maitrise des Risques faisant l'objet d'une NBI de 20 points.

L'Administration consent seulement à ne plus utiliser l'appellation « Section Prévention Environnement »

L'UNSA Défense ne peut se satisfaire de cette situation et insiste sur l'accélération de la refonte de l'instruction 21 en vue de positionner à leur juste niveau les chargés de prévention des emprises Air.

3- Primes pour les personnels ayant travaillé pendant le confinement

Pour l'Armée de l'Air, il y a eu 650 primes allouées aux personnels civils et militaires confondus mais c'est seulement 21 personnels civils qui ont pu bénéficier de cette prime.

L'UNSA Défense ne comprend pas ce ratio 21 civils / 629 militaires bénéficiant de cette prime COVID, plus encore des chargés de prévention de nombreuses bases aériennes mobilisés par la mise en œuvre des mesures de prévention nécessaires à la poursuite de l'activité durant le confinement n'ont pas bénéficié de cette prime COVID. A moins que ce soit les chefs BMR militaires qui aient été identifiés comme personnels méritants ?

CONCLUSION :

Ce Comité Technique Réseau de l'Armée de l'Air et de l'Espace a été à l'image de son organisation, une administration sourde aux arguments des organisations syndicales et laissant peu de place aux personnels civils composant l'Armée de l'Air et de l'Espace.

L'UNSA Défense reste vigilante sur la mise en œuvre de cette verticalisation du MCO s'apparentant très clairement à une externalisation, le maintien des compétences du DA 204 devra être confirmé en vue de garantir la réelle réactivité en toute circonstance du MCO.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus CTR :

Nathalie ALBERTIN, Vital TRUCO, Claude ROULLAND, Emmanuel AURAY

Et/ou tous vos interlocuteurs et délégués locaux



UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS ☎ 01 42 22 37 02

✉ federation@unsa-defense.org

📧 @UnsaDefense

🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr

📘 www.facebook.com/UNSADefense

🌐 www.unsa-defense.org

📺 Unsa defense diffusion